

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal à la MAIRIE DE DELME, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Loïc KLOPP, Maire.

Date de la convocation
03.04.2025

Etaient présents : M. Loïc KLOPP, M. Philippe EULRY, Mme Monique GUDIN, M. Emmanuel COLSON, Mme Elisabeth CHABEAUX, Mme Francine FRANCOIS, M. Claude CORSAINT, M. Didier THESE, Mme France BERETTA, M. Xavier GROSCLAUDE, Mme Claire MATHE, Mme Christelle LEDIG, M. Michel FORFERT
Etait absent : -
Etaient excusés :
M. Stéphane BOURGUIGNON a donné procuration à Mme C. LEDIG
Mme Christelle PILLEUX a donné procuration à M. D. THESE

Un scrutin a eu lieu, Madame Francine FRANCOIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Budget Annexe – « Lotissement les Terrasses d'Hélios » - Affectation du résultat 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, suite au vote du Compte Financier Unique – CFU 2024, la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat 2024, constatant que le CFU 2024 laisse apparaître :

Un excédent antérieur de fonctionnement	+	526 965.67 €
Un résultat de fonctionnement 2024 de	+	42 954.71 €

Soit un excédent de fonctionnement au 31.12.2024	+	569 920.38 €
Un déficit d'investissement reporté de	-	114 953.00 €
Un solde d'investissement 2024 de	-	10 198.30 €

Soit un déficit d'investissement au 31.12.2024	-	125 151.30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- Reporter l'excédent de fonctionnement cumulé soit 569 920.38 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté – Recettes ».
- Reporter le déficit d'investissement cumulé soit 125 151.30 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté – Dépenses ».

2. Budget Général – Affectation du résultat 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, suite au vote du Compte Financier Unique – CFU 2024, la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat 2024, constatant que le CFU 2024 laisse apparaître :

Un excédent antérieur de fonctionnement antérieur	+	0.00 €
Un excédent de fonctionnement 2024 de	+	227 550.80 €

Un excédent d'investissement reporté de	+	574 806.58 €
Un déficit d'investissement 2024 de	-	198 229.08 €
Intégration du solde du SI de Voirie	+	1 304.79 €

Soit un excédent d'investissement au 31.12.2024	+	377 882.29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- Affecter l'excédent de fonctionnement de 227 550.80 € au compte 1068 « affectation complémentaire en réserves »
- Reporter l'excédent d'investissement cumulé soit 377 882.29 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté – Recettes ».

3. Lotissement « Les Terrasses d'Hélios » - Modification N°1 au Marché de Maîtrise d'œuvre du 07 juillet 2022

Monsieur Philippe EULRY - 1^{er} Adjoint – présente la modification N°1 du Marché de Maîtrise d'œuvre du 07 juillet 2022, attribué au Groupement JMP CONCEPT / TECHNI CONSEIL / ECOLOR.

Le coût prévisionnel des travaux s'élevait alors à 500 000.00 € ; après le résultat de la Commission d'Appels d'Offres, le montant prévisionnel définitif des travaux est de 721 884.08 € HT.

Le forfait initial de rémunération passe donc de 21 000.00 € HT à 30 319.13 € HT (soit un taux de rémunération de 4.20% - taux inchangé).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette modification de marché.

4. Budget Annexe – « Lotissement les Terrasses d'Hélios » – Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe Lotissement, établi par ses soins.

Celui-ci s'établit ainsi :

- En dépenses de fonctionnement : 2 244 403.37 €
- En recettes de fonctionnement : 2 814 323.75 €
- En dépenses d'investissements : 1 050 554.67 €
- En recettes d'investissements : 1 319 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe « Lotissement les Terrasses d'Hélios ».

5. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Suite à la présentation de l'imprimé 1259COM reprenant les taux d'imposition des différentes taxes directes locales pour 2025, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit décider du taux

d'imposition applicable aux différentes taxes : les Taxes Foncières sur le bâti et sur le non-bâti et la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

Le produit fiscal à taux constant attendu (Taxe Foncière – Bâti, Taxe Foncière – non bâti) est de 344214.00 €.

Monsieur le Maire propose de laisser les taux inchangés pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de laisser les taux inchangés pour l'année 2025 :

- Taxe Foncière Bâti : 35.04 %
- Taxe Foncière Non-Bâti : 51.73 %
- Taxe d'Habitation : 25.42 %

6. Budget Général – Budget Primitif 2025

Le Budget Primitif de la Commune présenté lors de la Commission des Finances doit être voté.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Budget Primitif 2025 du Budget Général Commune, établi par ses soins.

Celui-ci s'établit ainsi :

2 918 726.44 € en dépenses et en recettes

Montant réparti ainsi :

- 1 182 640.65 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 1 736 085.79 € en dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2025 présenté.

7. Subvention « Rire Médecin »

Monsieur le Maire donne lecture du projet de don financier au Comité Nancy du Rire Médecin, suite à l'organisation de la marche solidaire du 30 mars 2025, à CHATEAU-SALINS.

Le montant proposé est de : 150.00 € (Cent cinquante euros)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, une subvention de 150.00 € (cent cinquante euros) au Comité Nancy du Rire Médecin.

8. Subvention du Conseil Départemental de la Moselle pour la remise à niveau ou développement des collections des bibliothèques — Année 2025

Monsieur le Maire présente la demande de subvention déposée par la Commune de Delme pour la remise à niveau et le développement des collections des bibliothèques auprès du Conseil Départemental de la Moselle : la subvention est de 1000.00 €.

La Commune de DELME doit s'engager à respecter, en tout point, l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide définies dans le dossier de demande de subvention. Elle doit également s'engager à porter cette

subvention au Budget Communal 2025 et à acquérir, pour une somme de 1005.00 € TTC, les ouvrages au titre communal dans une librairie spécialisée.

Cet engagement doit être formalisé par une délibération qui sera transmise au Conseil Départemental de la Moselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage, à l'unanimité, à porter cette subvention au Budget Communal 2025 et à acquérir, pour une somme de 1005.00 € TTC, les ouvrages au titre communal dans une librairie.

9. Convention de mise à disposition de Monsieur Emmanuel MATHIEU au SIA2DP

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Marc TARIS – Adjoint technique – a quitté la Mairie de DELME, le 07 novembre 2024.

Monsieur Emmanuel MATHIEU a été mis à disposition du Syndicat par la Commune de DELME, à compter du 1^{er} octobre 2024 sur la base de 10 heures/semaine.

Monsieur le Maire propose donc d'établir une nouvelle convention de mise à disposition pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'établir une nouvelle convention de mise à disposition sur la base de 10 heures/semaine, pour une durée de 3 ans, soit du 01/10/2024 au 30/09/2027.

10. Région Grand Est – Demande de subvention « Campagnes sportives »

Monsieur le Maire présente le devis de la Société Bernard Bodin Sports – BBS – 18 Rue Charles Lacretelle – 49072 BEAUCOUZE, pour le remplacement du tatami à la Salle de Judo de Delme.

Le montant des travaux s'élève à 14 508.20 € HT soit 17 409.84 € TTC.

Le taux d'intervention peut être de 50% au maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. **adopte l'opération**
2. **décide sa réalisation**
3. **arrête le plan de financement suivant :**

Montant T.T.C. de l'opération : 17 409.84 €

montant hors taxe de l'opération :

14 508.20 € HT

subvention au titre de la D.E.T.R. 2025	
autres financements – Région Grand Est	
sollicités : 7 254.10 € HT	
attribués :€ HT	7 254.10 € HT
<i>total :</i>	
part à la charge de la commune	
financée par emprunt :€ HT	
financée par prélèvement sur fonds libre : 7 254.10 € HT	7 254.10 € HT
<i>total :</i>	14 508.20 € HT

4. **sollicite une subvention au titre de l’enveloppe « Campagnes sportives » auprès de la Région Grand Est.**

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	7.1	Décisions budgétaires	Budget Annexe – « Lotissement les Terrasses d’Hélios » - Affectation du résultat 2024	2025/005
2	7.1	Décisions budgétaires	Budget Général – Affectation du résultat 2024	2025/005
3	1.1	Marchés publics	Lotissement « Les Terrasses d’Hélios » - Modification N°1 au Marché de Maîtrise d’œuvre du 07 juillet 2022	2025/005
4	7.1	Décisions budgétaires		2025/005

			Budget Annexe – « Lotissement les Terrasses d'Hélios » – Budget Primitif 2025	
5	7.2	Fiscalité	Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025	2025/005 2025/006
6	7.1	Décisions budgétaires	Budget Général – Budget Primitif 2025	2025/006
7	7.5	Subventions	Subvention « Rire Médecin »	2025/006
8	7.5	Subventions	Subvention du Conseil Départemental de la Moselle pour la remise à niveau ou développement des collections des bibliothèques – Année 2025	2025/006
9	4.1	Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	Convention de mise à disposition de Monsieur Emmanuel MATHIEU au SIA2DP	2025/006
10	7.5	Subventions	Région Grand Est – Demande de subvention « Campagnes sportives »	2025/006 2025/007

OM / PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
KLOPP LOIC	MAIRE	
EULRY PHILIPPE	1 ^{er} ADJOINT	
GUDIN MONIQUE	2 ^{ème} ADJOINT	
COLSON EMMANUEL	3 ^{ème} ADJOINT	
CHABEAUX ELISABETH	4 ^{ème} ADJOINT	
PILLEUX CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à M. D. THESE
FRANCOIS FRANCINE	CONSEILLER MUNICIPAL	
CORSAINT CLAUDE	CONSEILLER MUNICIPAL	
THESE DIDIER	CONSEILLER MUNICIPAL	
BERETTA FRANCE	CONSEILLER MUNICIPAL	
GROSCLAUDE XAVIER	CONSEILLER MUNICIPAL	
MATHE CLAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL	
FORFERT MICHEL	CONSEILLER MUNICIPAL	
LEDIG CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	
BOURGUIGNON STEPHANE	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à Mme C. LEDIG